



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSINS «IMAGINE LE NEUFCHÂTEL DE DEMAIN»

Article 1 - Objet

À l'occasion de l'obtention du label « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie », la ville de Neufchâtel-en-Bray souhaite mettre à l'honneur le regard des jeunes générations sur l'avenir architectural de leur commune à travers un concours de dessins intitulé « Imagine le Neufchâtel de demain ». Ce concours est organisé du **24 juin au 15 septembre 2026**. Les dessins réalisés dans le cadre de ce concours seront exposés dans le hall de la mairie à partir du **16 septembre 2026 jusqu'au 20 octobre 2026**.

Article 2 - Conditions de participation

Le concours est gratuit et ouvert à tous les enfants résidant à Neufchâtel-en-Bray, âgés de 7 à 18 ans.

Le concours est divisé en quatre catégories d'âge :

- 7-9 ans
- 10-12 ans
- 13-15 ans
- 16-18 ans

Chaque participant ne peut proposer qu'un seul dessin. La participation est individuelle et nominative.

Article 3 - Format des œuvres et thème du concours

Les dessins doivent respecter les critères suivants :

- Format: A4 (portrait ou paysage).
- Techniques autorisées: peinture, crayon, feutre, collage ou toute autre technique de dessin.
- Thème: « IMAGINE LE NEUFCHÂTEL DE DEMAIN »
- Les dessins ne respectant pas le format ou le thème imposé pourront être exclus du concours.

Article 4 - Modalités de participation

Les dessins doivent être déposés dans le hall de la mairie entre le **24 juin et le 15 septembre 2026**, dernier délai.

Chaque dessin doit comporter, au dos et en lettres capitales, les informations suivantes :

- **Nom et Prénom de l'enfant**
- **Âge de l'enfant**
- **Adresse postale**
- Courriel et/ou **numéro de téléphone**



Article 5 - Critères d'évaluation

Un jury composé de membres de l'équipe municipale et d'adjoints au maire délibérera entre le **16 septembre et le 23 septembre** afin de désigner les lauréats.

Les critères d'évaluation incluent :

- La créativité
- Le respect du thème
- La qualité artistique

Les participants seront contactés par courriel ou téléphone dans les jours suivant la délibération du jury.

Article 6 - Remise des prix

La remise des prix aura lieu le **16 octobre à 18h00 dans le hall de la mairie.**

Les récompenses seront attribuées comme suit :

- Les trois premiers de chaque catégorie recevront un lot.
- Chaque enfant en dehors du podium recevra un lot de consolation.

Article 7 - Exposition des dessins

Tous les dessins seront exposés dans le hall de la mairie à partir du **16 septembre 2026.** Les dessins exposés pourront être restitués à leurs auteurs à la remise des prix

Article 8 - Droits d'utilisation

En participant au concours, les auteurs des dessins et leurs représentants légaux autorisent la ville de Neufchâtel-en-Bray à utiliser les œuvres à des fins de communication (affiches, publications sur les réseaux sociaux, site Internet, etc.), sans que cela ne donne lieu à une quelconque rémunération.

Article 9 - Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement à une des clauses pourra entraîner l'exclusion du participant.

Article 10 – Contact

Pour toute question relative au concours, vous pouvez contacter :

- **Musée Mathon-Durand**
- Téléphone : 07 86 01 68 06
- Courriel : bastien.cambray@neufchatelenbray.fr